



santé
famille
retraite
services

L'essentiel & plus encore

Je transfère mon exploitation à mon(ma) conjoint(e)

Si j'ai une exploitation agricole, je déclare ma cessation d'activité **au Guichet unique des entreprises.**

Mon(ma) conjoint(e) déclare la création de son exploitation individuelle **au Guichet unique des entreprises.**

Mon(ma) conjoint(e) sera accompagné(e) par son chargé de clientèle exploitant pour son affiliation MSA.



Si j'ai un salarié, j'informe la MSA de son transfert vers l'exploitation de mon(ma) conjoint(e).

Si je suis en société, je rédige le procès-verbal d'assemblée générale et les nouveaux statuts, et je déclare les modifications **au Guichet unique des entreprises.**

J'ai des parcelles à transférer sur l'exploitation de mon(ma) conjoint(e) ? Je complète les bulletins de mutation de terre.

Je peux me référer à la vidéo « Comment mettre à jour sa situation parcellaire ».



Je peux demander des informations ou un rendez-vous projet **avec mon chargé de clientèle exploitant au 02 40 41 39 79**